

## Jardin aromatique, crème contre le froid et recherche sur le cancer: trois sujets critiques concernant Weleda à l'époque du national-socialisme

Les anthroposophes étaient persécutés par les nationaux-socialistes. Cette affirmation, qui n'est pas fautive en principe et qui, comme pour les membres des loges, du Rotary ou d'autres groupements effectivement exclus par le NSDAP, a été volontiers mise en avant par les personnes concernées après la fin de la Seconde Guerre mondiale, ne signifie cependant pas automatiquement que les membres de la Société anthroposophique ou les anthroposophes en général ne se sont pas rendus coupables des crimes du nazisme. Afin d'examiner les accusations d'implication formulées depuis longtemps, la GUG a examiné, à la demande de Weleda, des dossiers sur des thèmes correspondants. Les explications ci-dessous ne sont pas le fruit d'une enquête approfondie, mais se réfèrent à quelques questions concrètes et aux sources identifiées pour y répondre ou à l'absence de telles sources.

### Littérature et bref statut de Weleda sous le «Troisième Reich»

Dans son étude intitulée «*Das Unternehmen Weleda 1921-1945. Entstehung und Pionierzeit eines menschengemäßen und nachhaltig ökologischen Unternehmens.* (L'entreprise Weleda 1921-1945. Naissance et période pionnière d'une entreprise à échelle humaine et durablement économique), l'anthroposophe Uwe Werner utilise précisément ce récit de persécution sur lequel s'appuie la connaissance de l'histoire de la Weleda. La question de la complicité de Weleda fait l'objet d'un débat public sur deux sujets. D'une part, la question de savoir dans quelle mesure Weleda a pu avoir connaissance des expériences humaines effectuées par le Dr Sigmund Rascher. D'autre part, quelle était la relation entre Weleda et le directeur du jardin aromatique du camp de concentration de Dachau, Franz Lippert, qui était jusqu'en 1939 le jardinier en chef du jardin pharmaceutique de Weleda à Schwäbisch Gmünd<sup>1</sup>, pendant son activité dans le jardin aromatique.

Avant de répondre à ces deux questions spécifiques, il convient de rappeler quelques chiffres clés sur Weleda afin de comprendre l'entreprise dans toute sa dimension. L'entreprise basée en Suisse<sup>2</sup> exploitait deux usines sous le «Troisième Reich», l'une à Stuttgart et l'autre à Schwäbisch Gmünd. En 1940, le nombre de collaborateurs pour les deux usines était de 140. À Stuttgart, on recensait 35 collaborateurs en 1944<sup>3</sup>, et à Schwäbisch Gmünd, on dénombrait 15 hommes et 87 femmes en 1944.<sup>4</sup> Selon toutes les informations, ces dernières n'étaient pas des travailleuses forcées, mais des travailleuses allemandes.<sup>5</sup>

Comme toutes les entreprises à l'époque du national-socialisme, Weleda a été touchée par la pénurie croissante de matières premières dans le Reich allemand et a dû s'efforcer, après le début de la guerre, d'obtenir un statut d'entreprise importante pour la guerre afin d'éviter la fermeture de l'entreprise. Weleda a tenté d'y parvenir au moyen d'une multitude d'attestations de médecins prouvant l'importance des produits Weleda pour la guerre.<sup>6</sup> Cette preuve a été apportée pour au moins sept produits, ce qui a permis d'assurer la pérennité de l'entreprise.<sup>7</sup> D'un point de vue économique, l'entreprise Weleda s'est bien portée pendant la période du national-socialisme; les bénéfices n'ont diminué que durant les deux dernières années de guerre.<sup>8</sup>

## «Aryanisation»

Aucun élément n'a été trouvé sur la thématique de l'expulsion des Juifs de la vie économique allemande et il n'existe aucune preuve que Weleda a participé à l'«aryanisation». De même, aucun indice concernant la présence d'employés juifs n'a été identifié, ce qui ne permet pas de se prononcer sur la question du traitement des Juifs au sein de l'entreprise.

### **Weleda et la direction du jardin aromatique du camp de concentration de Dachau**

Franz Lippert a été, au moins jusqu'en 1939, le jardinier en chef du jardin de plantes médicinales de l'entreprise Weleda à Schwäbisch Gmünd. Après avoir quitté son emploi<sup>9</sup> chez Weleda, il n'a cependant pas directement rejoint le jardin aromatique de Dachau. Il a d'abord travaillé environ deux ans (1940/1941) chez Wigowerk à Trittau. Il a ensuite pris ses fonctions de chef jardinier au jardin aromatique de Dachau en 1941.<sup>10</sup> Lippert n'a pas été mis en contact avec le jardin aromatique ni envoyé à ce dernier par Weleda. L'activité de Lippert au jardin aromatique de Dachau n'était donc pas en lien direct avec son activité antérieure chez Weleda.

Il est toutefois prouvé que Weleda était en contact avec le jardin aromatique du camp de concentration de Dachau, d'où provenaient des substituts. Ceux-ci datent d'une époque où Lippert n'y était pas encore responsable, c'est-à-dire avant 1942. Un courrier du «Jardin aromatique de Dachau de la Deutsche Versuchsanstalt für Ernährung und Verpflegung GmbH» du 7 octobre 1941 prouve que Weleda avait commandé quelques plantes le 24 septembre 1941 au jardin aromatique de Dachau, qui était géré avec l'aide de détenus du camp de concentration.<sup>11</sup> La livraison n'a cependant pas eu lieu.

Au-delà de la question de la relation entre Lippert et Weleda après 1942, il est possible, sur la base de ce contact commercial datant de 1941, que la direction de Weleda ait été au courant du recours à des détenus du camp de concentration dans le jardin aromatique de Dachau. Toutefois, dans les dossiers transmis, il n'y a aucune remarque à ce sujet. Les études actuellement en cours sur le jardin aromatique de Dachau pour le compte du mémorial du camp de concentration de Dachau pourraient permettre d'en savoir plus.<sup>12</sup>

### **Weleda, le Dr Sigmund Rascher et la crème antigel**

Un autre point de contact entre Weleda et les crimes nazis concerne la personne du Dr Sigmund Rascher, qui a mené des expériences humaines brutales sur des détenus du camp de concentration. Weleda a également reçu une commande dans le cadre de ces essais à froid menés par Rascher. La question se pose alors de savoir si Weleda savait d'une part quelle était la nature des essais du Dr Rascher et si Weleda a tiré profit des résultats et des découvertes du Dr Rascher. La quantité commandée de crème antigel était très faible (20 kg), de sorte qu'on ne peut y reconnaître un motif économique.

La crème antigel avait été développée et commercialisée par Weleda bien avant le «Troisième Reich». Des expertises sur la crème antigel existent déjà depuis 1924, ce qui signifie que le mode d'action de la crème antigel était connu depuis longtemps.<sup>13</sup> Weleda n'a pas eu besoin de coopérer avec un médecin pour développer le produit sur le plan pharmaceutique. Weleda s'est toutefois efforcée de faire classer la crème antigel comme «pertinente pour la guerre» et a donc fait réaliser une expertise par le Dr Hanns Rascher, le père du Dr Sigmund Rascher. L'expertise envoyée en février 1940 soulignait l'efficacité de la pommade.<sup>14</sup> Le directeur Götte vantait donc les mérites de la pommade antigel auprès de la

Wehrmacht, dans la mesure où elle permettait d'éviter des amputations en cas de gelures.<sup>15</sup> Weleda n'a donc pas hésité à se servir d'un national-socialiste convaincu pour obtenir le classement tant convoité.

Les commandes passées par le Dr Sigmund Rascher auprès de Weleda concernant 20 kilogrammes de crème antigel «Evron»<sup>16</sup> entre le 18 décembre 1942 et le 5 janvier 1943 – date à laquelle le Dr Rascher a commandé la vaseline nécessaire à la production de la crème pour Weleda<sup>17</sup> – ne révèlent pas ses intentions quant à l'utilisation éventuelle de la crème antigel. La correspondance qui nous est parvenue ne permet pas de conclure que Weleda était au courant que le Dr Rascher avait l'intention d'utiliser la crème lors des expériences sur le froid qui allaient être menées, ni dans quel but.

L'ordre pour les expériences sur le froid est venu directement du Reichsführer SS Heinrich Himmler, qui a chargé le Dr Rascher, le 18 décembre 1942, de poursuivre les expériences sur le froid sur des sujets humains.<sup>18</sup> Dans le cadre de ces expériences, que le Reichsführer SS qualifiait d'«importantes expériences secrètes»,<sup>19</sup> des essais sur la «guérison en cas de gel partiel, notamment des extrémités» devaient également être réalisés sous une «forme appropriée». On peut donc supposer que le Dr Sigmund Rascher a utilisé la crème antigel de Weleda pour tester, conformément aux ordres d'Himmler, les effets curatifs de la crème antigel sur les prisonniers des camps de concentration en cas de gelures. Cependant, les dossiers ne contiennent aucune indication ni aucun rapport quant à l'utilisation effective de la crème antigel Weleda lors de tests de froid sur des détenus du camp de concentration et quant aux résultats obtenus.

En tout cas, la commande est arrivée trop tard pour la première tentative à grande échelle de Himmler. Dès octobre 1942, le Dr Rascher, le Dr Holzlöhner et le Dr Finke ont présenté pour la première fois leurs résultats d'expériences sur le froid au camp de concentration de Dachau lors d'une conférence.<sup>20</sup> La commande passée à Weleda en décembre 1942 était donc postérieure à cette date. Cependant, le Dr Rascher a continué à effectuer des tests, de sorte que la crème Weleda aurait encore pu être utilisée.<sup>21</sup> Il n'a pas été possible d'obtenir des rapports sur l'utilisation effective – notamment des rapports sur l'utilisation et les résultats à Weleda.

Comme Weleda n'avait aucun intérêt économique ou pharmaceutique dans les essais du Dr Rascher, elle ne peut pas être tenue pour responsable de ces expériences humaines abominables. Il est prouvé (cf. ci-dessus) que ce n'est pas Weleda qui a demandé l'utilisation ou les tests et qu'elle n'a pas profité des résultats de ces essais. La crème antigel de Weleda avait été développée dès la Première Guerre mondiale et le mode d'action était familier, connu et éprouvé. Utilisée, la crème antigel empêchait parfois l'amputation de membres gelés. Les sources qui nous sont parvenues ne précisent pas dans quel but concret le Dr Rascher voulait utiliser cette crème.

### **Weleda et la recherche contre le cancer**

Alors que l'intérêt de Weleda pour les résultats des essais sur l'homme pendant la Seconde Guerre mondiale n'est pas démontré, il est possible d'identifier un intérêt direct pour les travaux de recherche du Dr Sigmund Rascher en ce qui concerne ses découvertes dans la recherche sur le cancer et ce, déjà avant la Seconde Guerre mondiale. Après que la société concurrente Madaus a mis au point un médicament anticancéreux à base de gui, le pharmacien en chef de Weleda, Hans Krüger, a entretenu des contacts étroits avec le Dr

Rascher dès 1939.<sup>22</sup> Des contacts suivis ont eu lieu à plusieurs reprises et pendant plusieurs années entre les collaborateurs de Weleda, la direction de Weleda et le Dr Sigmund Rascher. On ne sait pas si ceux-ci étaient informés des expérimentations humaines menées par le Dr Rascher, notamment dans le cadre de la recherche sur les médicaments anticancéreux et, si oui, dans quelle mesure. Il semble toutefois, en ce qui concerne la recherche sur les médicaments anticancéreux, que Weleda était tout à fait disposée à collaborer avec le Dr Rascher pour développer un médicament prometteur.<sup>23</sup>

### Position politique

Il est possible de prouver que la direction de Weleda n'a pas adhéré au NSDAP ni à aucune autre organisation du parti. Les directeurs de Weleda, Emil Leinhas<sup>24</sup> et Fritz Götte<sup>25</sup> ainsi que le pharmacologue en chef de Weleda, Hans Krüger<sup>26</sup>, ont également été persécutés et surveillés par les nationaux-socialistes. Dans la revue interne «Weleda Nachrichten», publiée jusqu'en 1938, on ne trouve ni symbolisme ni rhétorique nazis. Il n'existe aucune proximité idéologique avec le national-socialisme. Mais cela n'excluait manifestement pas un rapprochement avec le Dr Rascher, un national-socialiste convaincu.

Francfort-sur-le-Main, le 10 avril 2024

Dr Andrea Schneider-Braunberger

Directrice GUG mbH

- 1 En 1938, Lippert percevait encore un salaire de la part de Weleda. En 1940, il a déclaré percevoir des salaires de Wigowerk à Trittau. Cf. courrier de Lippert à la chambre de dénazification de Rosenheim du 31.07.1947 et questionnaire Military Government, dans: archives nationales de Munich, Spka-K-3902.
- 2 Les rapports de gestion très succincts de l'époque du national-socialisme montrent une nette augmentation des bénéfices par rapport à la situation d'avant-guerre. Alors que les filiales à l'étranger (Grande-Bretagne, États-Unis, Pays-Bas, Autriche et Allemagne) ont travaillé de manière satisfaisante, les recettes ont même fortement augmenté en Suisse. Rapports de gestion dans: archives de l'entreprise Weleda.
- 3 Courrier de Weleda du 11.12.1944 à la Gauwirtschaftskammer Württemberg-Hohenzollern, dans: archives de l'entreprise Weleda, ALT 368.
- 4 Courrier de Weleda au comité de district de Schwäbisch Gmünd de la commission d'armement V du 26 novembre 1944, dans: archives de l'entreprise Weleda, ALT 368.
- 5 Ulrich Müller, *Fremdarbeiter, Zwangsarbeiter und Displaced Persons in Schwäbisch Gmünd zwischen 1940 und 1950* (Travailleurs étrangers, travailleurs forcés et personnes déplacées à Schwäbisch Gmünd entre 1940 et 1950), Schwäbisch Gmünd 2021. Müller n'a pas trouvé d'indice relatif à des travailleuses forcées pour Weleda. Il n'a pas été possible de reconstituer si l'un des étrangers enregistrés pour Stuttgart en 1944 était un travailleur forcé.
- 6 Les dossiers des archives de l'entreprise contiennent également de nombreux courriers adressés par des médecins praticiens au chef de la santé du Reich à l'été 1941, recommandant différents médicaments Weleda. Un médecin de troupe de l'infanterie rapporte également dans une lettre au chef de la santé du Reich du 08.07.1941 l'utilisation réussie de produits Weleda pour le traitement de soldats malades dans les hôpitaux militaires, dans: archives de l'entreprise Weleda, ALT 391.
- 7 Cf. courrier du directeur Götte le 6 janvier 1945 à la Gauwirtschaftskammer Württemberg-Hohenzollern, dans: archives de l'entreprise Weleda, ALT 368.
- 8 La situation économique menaçante d'une fermeture imminente était clairement reconnaissable également pour Weleda avec la progression de la Seconde Guerre mondiale. Financièrement, la succursale en Allemagne s'est également très bien portée jusqu'en 1942. Jusqu'à cette date, les chiffres d'affaires n'ont cessé d'augmenter et n'ont baissé que de très peu même au cours des deux dernières années de guerre.
- 9 La date exacte n'est pas connue. Le changement a eu lieu dans tous les cas dans les années 1939/1940.

- 10 Cf. chambre de dénazification, carton 3902, dossier de la chambre de dénazification concernant Franz Lippert, né le 09.04.1901, profession: jardinier et agriculteur, dans: archives nationales de Munich.
- 11 Cf. courrier du jardin aromatique de Dachau de la Deutsche Versuchsanstalt für Ernährung und Verpflegung du 07.10.1941, dans: archives pharmaceutiques, Weleda, F95.
- 12 Cf. [semaine thématique du 11 au 17 juillet: le «jardin aromatique» – les biens expérimentaux SS du camp de concentration de Dachau – mémorial du camp de concentration de Dachau \(kz-gedenkstaette-dachau.de\)](#).
- 13 Les archives pharmaceutiques de Weleda contiennent également des rapports de novembre 1941 sur l'utilisation réussie de la crème antigel Weleda pour soigner les gelures des soldats allemands. Ainsi, le médecin-major Dr Noll a rapporté la guérison de gelures chez des soldats pendant la Première Guerre mondiale et le médecin-major Dr Schulz a rapporté en février 1940 la guérison de gelures chez des soldats pendant la Seconde Guerre mondiale grâce à l'utilisation de la crème antigel Weleda, dans: archives de l'entreprise Weleda, ALT 391
- 14 Cf. courrier de Hanns Rascher à Weleda du 18 février 1940, dans: archives de l'entreprise Weleda.
- 15 Cf. courrier de Weleda au Wehrkreis Sanitätspark VII du 23 février 1940, dans: archives de l'entreprise Weleda.
- 16 Cf. NS/21/915 p. 261, dans: archives fédérales de Berlin-Lichterfelde. De plus, on ne sait aujourd'hui toujours pas pourquoi le nom de la crème était «Evron». Weleda proposait une série de produits cosmétiques sous la marque «Everon», dont une crème contre les coups de soleil. Il reste à déterminer si la crème pour le froid et la crème pour les coups de soleil sont d'origine pharmaceutiquement similaire ou si la crème pour le froid devrait en fait être également commercialisée sous la marque «Everon».
- 17 En outre, il ressort d'autres documents conservés dans le dossier NS 21/915 que, pour la fabrication de la crème antigel, Weleda avait reçu en janvier 1943, par l'intermédiaire du Dr Rascher, via l'«Ahnenerbe» de la SS, 5 kg de vaseline jaune et 5 kg de vaseline blanche du principal camp sanitaire de la Waffen SS, d'une valeur de 11,29 Reichsmark chacun (le Dr Rascher avait commandé la vaseline demandée par Weleda à l'«Ahnenerbe» dès le 5 janvier 1943).
- 18 Cf. dossier NS 21/914, p. 25, dans: archives fédérales de Berlin-Lichterfelde.
- 19 Cf. dossier NS 21/915, p. 119, dans: archives fédérales de Berlin-Lichterfelde.
- 20 Cf. NS 21/916, vol. 4 Chambre à pression négative et essais d'hypothermie.
- 21 Cf. recueil de dossiers sur le procès «Doctor's Trial/Milch», dans: Harvard Law School, Cambridge, Massachusetts, <https://nuremberg.law.harvard.edu/search/?q=&m=documents&m=transcripts&m=photographs>, numéro de dossier NO-240, 241, 230, PS-1613, PS-1610, NO-219.
- 22 Cf. procès-verbal de la réunion du conseil mensuel du 20 avril 1939, dans: archives de l'entreprise Weleda.
- 23 Cf. ibid. et courrier d'August Heisler (03.01.1942), dans: archives de l'entreprise Weleda.
- 24 Archives nationales de Ludwigsbourg, EL 350 I, Office régional de réparation du Bade-Wurtemberg, Bü 6247, dossiers individuels, demandes de restitution Leinhas, Emil; EL 402-17, Direction générale des finances de Stuttgart, Bü 441, dossiers de contrôle de patrimoine, biens nazis et restitution; FL 300/22 I, Bü 14525, tribunal d'instance de Stuttgart, dossiers du médiateur en matière de réparation; EL 901-20, Bü 520, feuille de déclaration sur la base de la loi sur la libération du national-socialisme et du militarisme concernant Emil Leinhas; archives de l'entreprise Weleda, Alt 365.
- 25 FL 300/33 I, Bü 800, dossiers du médiateur en matière de réparation de Stuttgart après 1945 concernant Weleda AK, de Stuttgart ou Schwäbisch-Gmünd; EL 902-7, chambre de dénazification 14, Schwäbisch Gmünd, Bü 4412, dossier de procédure concernant le directeur Fritz Götte; archives de l'entreprise Weleda, Alt 365, écriture de Fritz Götte; ALT 1524, rapport de Fritz Götte sur son interrogatoire à la Gestapo.
- 26 Archives nationales de Ludwigsbourg, EL 350 I, Office régional de réparation du Bade-Wurtemberg, Bü 46561, dossier individuel Krüger, Hans; FL 300/33 I, Bü 799, tribunal d'instance de Stuttgart, dossiers du médiateur en matière de réparation; EL 901-7, Bü 18, feuille de déclaration sur la base de la loi sur la libération du national-socialisme et du militarisme concernant Hans August Theodor Krüger; K 50, Bü 2219, Direction générale des finances de Stuttgart, division fédérale du patrimoine, restitution, dommages et intérêts pour Hans Krüger.